

Délibération n°220318_11

Séance du Conseil d'administration du 18 mars 2022

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 16

Membres représentés : 2

Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 17 décembre 2021

Vu les statuts de l'UTBM ;

Vu le règlement intérieur de l'UTBM ;

Liste des annexes à la délibération :

- Compte-rendu du 17 décembre 2021

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 17 décembre 2021, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 4

Votants : 18

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur

Ghislain MONTAVON

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 décembre 2021**

Membres de droit votant	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<ol style="list-style-type: none"> 1. DUFOUR Henri-Francis 2. EL KEDIM Omar 3. JADAUD Mathilde (suppléante BEAU Lucille) 4. JAECK Jacques 5. JOURDAIN Nicolas 6. JOYAUX Bruno 7. KLEIN Didier 8. KOEBERLE Eric 9. KROICHVILI Nathalie 10. LAGHROUCHE Salah 11. LAMOTTE Olivier 12. LEFEBVRE Jean-Charles 13. LIAO Hanlin 14. MIRABEL-GRAFF Corinne 15. MUTUEL Arnaud 16. RAOELISON Rija-Nirina 	<ol style="list-style-type: none"> 1. BACHELARD Brigitte 2. CHAPUT Jean-Michel 3. CORTINOVIS François, pouvoir à JAECK J. 4. DERMIGNY Alan (suppléant BIANQUIS Edouard) 5. DEROIN Louis 6. GETE Eric, <i>pouvoir à MIRABEL-GRAFF C.</i> 7. GICQUEL Romuald, <i>pouvoir à LEFEBVRE C.</i> 8. GUY Christophe, <i>pouvoir à DUFOUR H.F</i> 9. KOUKAM Abderrafiaa 10. MARTINEZ Laëtitia 11. MOUDKIR Fayçal (suppléante MBOW Adja Amina) 12. VIELLARD Emmanuel

Invités permanents	
Présents	Absents, excusés ou représentés
BAZZARO Florence HILAIRE Vincent DESCAMPS Philippe CREDEVILLE Laurence PAIRE Damien	DUCRUEZ-BERNARD Brigitte KOCH Pierre LAMARD Pierre

Membre de droit
Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon , représenté par Cristina BUSQUETS-PARET

Représentent l'administration de l'UTBM
MONTAVON Ghislain, directeur

Monsieur Lefebvre ouvre la séance à 9h08.

Compte rendu du conseil d'administration du 15 octobre 2021

Monsieur Montavon présente à l'ensemble des administrateurs le nouveau Directeur général des services de l'UTBM, Monsieur Jérôme Chausson qui a pris ses fonctions en date du 18 octobre 2021. Monsieur Lefebvre lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil d'administration.

1. Instance

1.1 Approbation du compte rendu de la séance du 15 octobre 2021

Monsieur Montavon rappelle qu'une proposition de compte rendu avait été adressée aux administrateurs et que des corrections ont été proposées.

Madame Mirabel-Graff souhaite le remercier pour avoir bien pris en compte la remarque faite lors du Conseil d'administration du 15 octobre dernier.

Les administrateurs approuvent à 17 voix pour, 1 contre et 2 abstentions le compte rendu de la séance du 15 octobre 2021.

2. Financier et comptabilité

2.1 Budget rectificatif 2021 N°2

Monsieur Montavon indique que le budget rectificatif vise à ajuster, au plus proche, le prédictif et le réalisé. Il s'agit donc d'un budget d'ajustement.

Il revient sur la consommation du budget d'une part de l'établissement, avec pour projection en investissement des consommations de 85,7% et de 72,2% en fonctionnement. Il précise que la consommation de la masse salariale est quasiment de 100%. D'autre part, la consommation du budget à l'échelle du SAIC représente 100% en investissement et masse salariale et un taux d'exécution sur le fonctionnement de l'ordre de 76%.

Monsieur Montavon présente les premières prévisions avant l'établissement de ce budget rectificatif n°2, qui indiquent des sous-consommations, tant au niveau des budgets en investissements que des budgets en fonctionnement. Ces estimations ont permis de revisiter certains postes budgétaires, notamment à la suite du report de plusieurs opérations prévues sur des budgets en investissement la construction du city stade sur le site de Sevenans, par exemple ou encore à la suite de la sous-consommation des budgets en fonctionnement due à la crise sanitaire, qui ne permet pas d'avoir les mobilités habituelles sur UTSEUS.

Concernant le SAIC, il précise un report de l'ordre de 400 000 euros, qui correspond à des décalages dus aux aléas des activités de recherche et de certains travaux de recherche qui trouveront leur finalisation et donc leur facturation en année 2022 et non pas en année 2021.

D'un point de vue du budget global, il est à noter un résultat prévisionnel de 1 448 086 euros, une capacité d'autofinancement de 2 859 987 euros ainsi qu'un prélèvement dans le fonds de roulement de 1 309 885 euros pour soutenir les investissements, le rapportant à 149 jours, soit 14 434 898 euros.

A l'échelle de l'établissement, le résultat est de 770 105, euros avec une capacité d'autofinancement de 1 960 350 euros ainsi qu'un prélèvement sur un fonds de roulement de 1 711 624 euros.

A l'échelle du SAIC, le résultat est de 677 981 euros, qui contribue à la capacité d'autofinancement de - 913 461 euros et un apport au fonds de roulement sur cette section de 415 563 €.

Monsieur Montavon précise que la délibération, soumise au vote des administrateurs ce jour, a pour vocation d'approuver les autorisations budgétaires concernant les crédits de paiement, les autorisations d'engagement, les emplois en équivalent temps plein travaillé (ETPT), ainsi que les prévisions de recette, en plus des prévisions comptables, tels que la variation de la trésorerie, le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement et la variation du fonds de roulement.

Le quorum physique étant atteint, Monsieur Lefebvre invite les administrateurs à passer au vote.

Les administrateurs approuvent à 17 voix pour, 2 contre et 1 abstention le budget rectificatif 2021 N°2.

2.2 Budget initial 2022 et projet annuel de performance

Monsieur Montavon rappelle que le budget agrégé UTBM comprend trois volets : l'établissement, le SAIC et la fondation, et que celui-ci est exécutoire après approbation des administrateurs de l'établissement.

Il indique que le budget présenté est historique pour l'établissement, car il s'agit du budget le plus élevé proposé pour une année, avec 49 806 279 euros de crédits de paiement.

Parmi les grandes orientations de la construction du budget initial 2022, et ce conformément à la lettre de cadrage budgétaire qui a été approuvée lors du Conseil d'administration du 15 octobre dernier, on distingue le maintien de la masse salariale et donc de la campagne emploi 2022, telle qu'elle avait été envisagée, et de rendre soutenable cette dernière, avec trois emplois de maîtres de conférences, un emploi de professeur des universités, deux emplois du 2nd degrés et deux emplois BIATSS.

Il précise que les investissements sont très soutenus et qu'ils vont continuer à l'être sur le volet recherche et sur celui de la formation. Ils le seront également en raison des premiers décaissements majeurs en 2022, liés aux opérations bâtiminaire. La section d'investissement s'élève à 14 140 880 euros.

Il indique que ce budget initial 2022 présente un résultat prévisionnel de 702 775 euros, une capacité d'autofinancement de 1 905 596 euros, un besoin en fonds de roulement négatif de 2 358 735 € ainsi qu'un solde budgétaire négatif de 1 491 400 euros, correspondant donc à un prélèvement sur le fonds de roulement.

Il ajoute qu'à l'échelle du SAIC, il est à noter un résultat d'exploitation de 87 044 euros, une capacité d'autofinancement générée de 287 044 euros et un apport au fonds de roulement de 254 844 euros.

Concernant la fondation, le résultat généré est nul, avec une capacité d'autofinancement et prélèvement en fonds de roulement tous deux négatifs de 12 000 euros. Il informe les administrateurs que le conseil de gestion de la fondation a donné un avis favorable en date du 12 décembre dernier à la proposition budgétaire qui est intégrée dans le budget de l'établissement.

Monsieur Montavon précise que la délibération soumise au vote des administrateurs ce jour a pour vocation d'approuver les autorisations budgétaires concernant les autorisations d'engagement, les crédits de paiement, les emplois en sous plafond et hors plafond, ainsi que les prévisions comptables dont la variation de trésorerie, le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement et la variation du fonds de roulement, ainsi que les prévisions de recettes.

Monsieur Mutuel se réjouit de l'augmentation de la masse salariale. Cependant, il s'interroge sur l'augmentation significative des emplois hors cadre du plafond d'état qui sont de l'ordre d'une vingtaine.

Monsieur Montavon lui répond que dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA) « maintien de l'emploi recherche et développement de l'entreprise », l'établissement a obtenu un certain nombre de financements pour l'accueil de collaborateurs d'entreprise qui intégreront les unités de recherche pour déployer avec les équipes internes de l'établissement un certain nombre de projets.

Compte rendu du conseil d'administration du 15 octobre 2021

Il indique également que sur la masse salariale, quelques augmentations sont liées aux dispositions de la LPR, et prend pour exemple le repyramidage des maîtres de conférences/PU.

Monsieur El Kedim souhaite savoir combien d'enseignants-chercheurs sont concernés par cette opération de repyramidage au niveau de l'établissement.

Monsieur Montavon lui indique que le ministère a envoyé les premiers repyramidages, qui correspondent à des transformations d'emploi de maître de conférences en emploi de professeur des universités. Concernant l'UTBM, les repyramidages sont au nombre de deux, un pour l'année 2021 et le second pour l'année 2022.

Il ajoute que le ministère a précisé un certain nombre de sections prioritaires. Pour l'établissement : les 27^{ème}, 60^{ème} et 63^{ème} sections.

Les administrateurs approuvent à 17 voix pour, 1 contre et 2 abstentions le budget initial 2022 et le projet annuel de performance.

2.3 Contrôle interne budgétaire et comptable (CIB-CIC) : Cartographie des risques financiers et comptables 2021 et plan d'action associé

Monsieur Chausson commence sa présentation en rappelant qu'il s'agit d'une obligation réglementaire pour chaque établissement public depuis le décret de la GBCP, qui a deux objectifs : d'une part, vérifier la qualité des comptes et, d'autre part, la performance de la gestion des organismes publics.

Il précise qu'il s'agit surtout d'un outil de pilotage de l'établissement.

Il revient tout d'abord sur le bilan des actions conduites en 2021, telles que le déploiement de Chorus pro pour les travaux, le développement des indicateurs RH avec le suivi et l'analyse des services d'enseignement, l'amélioration du processus recettes, le déploiement du travail transversal entre le service de la gestion budgétaire et l'agence comptable, ainsi que l'automatisation des suivis budgétaires pour les CRB et les SO.

Il précise que pour 2022, les risques financiers et comptables évoluent modérément, avec un nombre de risques qui passe de 26 en 2022, contre 24 en 2021.

Il ajoute que le CIB – CIC soutient aussi la dynamique du travail transversal et permet d'accompagner, de soutenir et de rendre visible l'évolution forte des fonctions supports. Des résultats tangibles ont été atteints puisqu'il est constaté pour 2021 une amélioration de la maîtrise des risques de l'inventaire, avec le passage de six risques de niveau 1 au niveau 2.

Dès 2022, il souhaite faire disparaître le risque « absence d'anticipation » et le risque « utilisation des crédits de fonctionnement » en lissant les commandes sur l'année budgétaire.

Il précise qu'un nouveau plan d'action, composé de 57 actions à poursuivre ou d'actions nouvelles à conduire afin d'améliorer la maîtrise des risques, a été construit. La démarche de maîtrise des risques financiers et comptables apparaît encore plus nécessaire dans ce contexte d'évolutions majeures, notamment parce qu'il existe une multiplication des projets de grande ampleur avec la complexification des périmètres, la dématérialisation des process financiers et comptables, et aussi, parce qu'une réforme importante est annoncée pour le 1^{er} janvier 2023. Il ajoute qu'il s'agit de la mise en place d'un régime de responsabilité unifié des gestionnaires publics, qui comprend à la fois les ordonnateurs et les agents comptables, et qu'il remplacera le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire de l'agent comptable.

Monsieur Chausson rappelle que les administrateurs sont sollicités pour valider ce plan d'action CIB – CIC 2022 qui a été établi sur la base de la cartographie des risques.

Les administrateurs approuvent à 16 voix pour, 1 contre et 3 abstentions le contrôle interne budgétaire et comptable (CIB-CIC) : cartographie des risques financiers et comptables 2021 et plan d'action associé.

Compte rendu du conseil d'administration du 15 octobre 2021

2.4 Demandes d'admission en non-valeur

Madame Garrec, agent comptable de l'UTBM, est invitée à présenter les demandes d'admission en non-valeur. Elle rappelle que l'agence comptable est chargée du recouvrement des titres de recette émis par l'établissement. Elle indique que des relances, des mises en demeure, voire des actions un peu plus contraignantes doivent être effectuées pour accéder au recouvrement mais, que dans certains cas, il apparaît très difficile de faire ce recouvrement, notamment pour des petites créances dont le coût à mettre en œuvre pour assurer le recouvrement serait disproportionné par rapport à la créance elle-même ou dans le cas des créances dont le recouvrement ne sera plus possible, suite à la disparition de l'entreprise, par exemple. C'est pourquoi, le comptable public a la possibilité de demander à l'organe délibérant et, donc au Conseil d'administration de le décharger de ce recouvrement.

Elle indique qu'il s'agit d'une opération technique qui consiste à apurer ces créances dans les comptes, mais que le recouvrement reste toujours possible une fois que la personne, ou l'entreprise devient solvable.

Les demandes d'admission en non-valeur présentées ce jour concernent une créance de 150 euros liée à une effraction au sein l'établissement pour laquelle il a été recouvré 60,56 euros, une créance liée à une prestation SAIC d'un montant de 1400 euros hors taxes, effectué pour le compte de l'établissement qui a fermé en 2019 et enfin une créance de 5000 euros liée à un accompagnement de thèse d'une société Belge en faillite.

2.5 Sortie du patrimoine

Madame Garrec, précise que cette opération est faite chaque année et fait suite à un travail très conséquent pour apurer l'inventaire. Pour cette année, il s'agit de sortir de l'inventaire un certain nombre de logiciels, des années 2001 à 2010, totalement amortis, pour un montant total de 296 784,37 euros.

De plus, des actions immobilières ont induit la destruction, pour partie, de certains espaces. Le service du patrimoine a évalué ces destructions pour un montant de 120 500 euros.

Il est également proposé de sortir de l'inventaire un véhicule de l'année 2002, totalement amorti, qui avait une valeur de 18 000 euros et qui a été vendu aux enchères pour la somme de 1 773,20 euros.

Les administrateurs approuvent à 19 voix pour, 1 contre les écritures d'apurement de l'inventaire.

2.6 Tarifs UTBM

Monsieur Montavon présente aux administrateurs la grille tarifaire de l'UTBM pour l'année 2022. Celle-ci comprend notamment, le tarif des photocopies, les locations des salles et amphithéâtres ou encore les tarifs des opérations qui ont lieu dans l'UTBM Innovation CRUNCH Lab, pour les adhérents. Aucun changement n'est à démontrer par rapport aux tarifs de l'année précédente.

Monsieur El Kedim, au nom d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs, soulève un problème récent lié à la difficulté de remboursement des frais de missions. Il précise que pour chaque déplacement ils doivent faire signer une attestation de présence. Il souhaite que cela soit plus simple et en adéquation par rapport aux autres établissements.

Madame Garrec l'informe que ce sont des contraintes que chaque établissement public doit appliquer.

Elle précise que l'agence comptable a une liste de pièces justificatives qui s'impose, notamment l'ordre de mission et l'état des frais, et qu'au niveau de l'ordonnateur, la réalité de la mission doit être justifiée. Monsieur Montavon lui propose d'en discuter ultérieurement lors d'un entretien afin de faire le point sur la liste des difficultés rencontrées.

Les administrateurs approuvent à 18 voix pour, 2 contre les tarifs UTBM.

3. Ressources Humaines

3.1 Les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour les personnels BIATSS

Monsieur Chausson, Directeur Général des Services, présente les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels en s'appuyant sur une série de textes législatifs et réglementaires.

Il précise que les lignes directrices de gestion permettent de définir les grandes lignes de la politique RH et qu'elles visent à renforcer également l'égalité professionnelle.

Pour élaborer ces lignes directrices de gestion au niveau de l'établissement, il indique qu'une méthodologie a été proposée et qu'un groupe de travail issu du CT a été constitué pour représenter les différentes typologies de personnel. Ce groupe, comprend deux représentants des membres du CT, un représentant de la filière AENES, un représentant de la filière bibliothèque, un représentant de la filière ITRF, un représentant contractuel BIATSS, un représentant directeur de pôle enseignant-chercheur, un directeur fonctionnel enseignant-chercheur contractuel ainsi que le service des ressources humaines. Sept réunions du groupe de travail ont eu lieu entre mars et octobre 2021.

Il ajoute que ce groupe de travail a restitué ses travaux à la direction le 15 novembre 2021 et cela a donné lieu à une proposition qui est fondée sur les principes suivants : le respect du cadre réglementaire et la compatibilité des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, la cohérence de la politique RH de l'établissement en appliquant les lignes directrices de gestion à l'ensemble des personnels contractuels et titulaires, une équité de traitement des candidatures au sein de l'établissement, avec une procédure commune pour tous dans la limite des spécificités de chaque filière et de chaque statut et enfin, une attention portée au dialogue social avec l'intégration des représentants du personnel à l'examen collégial des promotions.

Il précise que le dossier de l'agent comprend le rapport d'activité, le rapport d'aptitude, le CV, et l'organigramme de son service. Il s'agit de l'unique point d'entrée pour permettre l'examen de ce dossier.

Il rappelle qu'il y a environ 42 % de personnels contractuels dans l'établissement et qu'il existe une politique qui leur permet de bénéficier du RIFSEEP, avec une politique de progression qui utilise les grilles de la fonction publique.

Il indique que l'évaluation du dossier se fait par le biais de deux experts externes qui seront choisis dans le vivier des jurys du concours ITRF, ainsi qu'un expert interne pour permettre de recontextualiser le dossier dans le cadre particulier des universités de technologie et qu'à la suite de l'évaluation, sera effectué un classement des candidatures, avec un examen collégial qui comprend la direction, les ressources humaines, les experts internes et les représentants syndicaux.

La proposition qui a été faite par la direction a été transmise à tous les membres du groupe de travail pour qu'ils puissent voir les résultats de leur travail collectif. Un avis a été demandé au comité technique du 30 novembre 2021, cet avis a été favorable à l'unanimité.

Il informe les membres du Conseil d'administration que les lignes directrices de gestion seront effectives dès le 1^{er} janvier 2022 à condition qu'ils émettent un avis favorable.

Compte rendu du conseil d'administration du 15 octobre 2021

Les administrateurs approuvent à 15 voix pour, 2 contre et 2 abstentions les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour les personnels BIATSS.

3.2 Evolution du dispositif de signalement et de traitement des agissements sexistes, des actes de violence, de discrimination et de harcèlement

Monsieur Montavon indique que, depuis 2017, il a été créé à l'UTBM un dispositif de prévention et de traitement du harcèlement sexuel. Il précise que, sur la base de ce dispositif, a été créé un groupe de travail qui a procédé à la mise en place de dispositions permettant d'étendre le champ à toutes les formes de harcèlement et toutes les formes de discrimination.

Il précise que le groupe est composé : de chargé de mission égalité des genres, chargé de mission handicap, du référent lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et la transphobie au sein de l'établissement, de l'infirmier, deux représentants du comité technique, la responsable des ressources humaines, le conseiller de prévention au sein de l'établissement, le directeur à la communication et un représentant de la direction.

Il ajoute qu'au travers de plusieurs séances, il a été proposé deux évolutions principales sur ce dispositif, d'une part, l'élargissement du champ d'application du dispositif et, d'autre part, la clarification des rôles des différents acteurs.

Il revient sur l'élargissement du champ d'application du dispositif, qui a été élargi, comme le prévoit le cadre réglementaire, aux actes de violence quels qu'ils soient et à l'ensemble des discriminations. 25 critères sont précisés aujourd'hui et sont prohibés par la loi.

Concernant la clarification des rôles des différents acteurs, il s'agit de repréciser le rôle et la mission des personnes relais au sein de l'établissement. Il précise que, parmi les personnes relais, il y a : le CHSCT, le conseiller et les assistants de prévention, les responsables de service directs, le service des ressources humaines. Il ajoute que l'écoute et l'accompagnement des personnes passera par l'infirmier de l'UTBM, l'OPSAT et la mise en place d'une cellule d'écoute qui regroupe en plus de l'infirmier des chargés de mission égalité hommes-femmes, racisme et antisémitisme, handicap et aura pour but d'entendre les victimes présumées en toute confidentialité.

Il indique que le personnel de la cellule d'écoute est formé en deux temps, une première journée a eu lieu en octobre 2021, et la seconde journée aura lieu en janvier 2022.

Il ajoute qu'un nouvel espace dédié sur MON_ESPACE intègre, à la fois les informations sur l'ensemble des dispositifs en un même lieu sur le site et, un espace en ligne qui permet de procéder soit à un signalement, soit à une demande d'écoute. Il est prévu un déploiement pour janvier 2022.

Il indique qu'une campagne de communication est prévue, courant janvier 2022, afin de partager ces évolutions avec l'ensemble de la communauté de l'établissement.

Il précise que ces informations ont également été présentés, pour information, au CT et CHSCT et remercie vivement toutes les personnes qui ont été impliquées dans la mise en place de ce processus.

Madame Mirabel-Graff souhaite savoir s'il est prévu de traiter les données qui seront recueillies afin de les intégrer dans la gestion des indicateurs.

Monsieur Montavon l'informe qu'une présentation des indicateurs en lien avec le RPS et ce type d'agissement est prévue au niveau du CHSCT, les indicateurs seront également suivis dans le cadre du bilan social de l'établissement.

Madame Kroichvili s'interroge sur la gestion du flux potentiellement important de personnes qui pourraient utiliser ce dispositif.

Monsieur Montavon lui répond qu'il est difficile d'estimer ce flux. Cependant, en cas de signalements importants,

Compte rendu du conseil d'administration du 15 octobre 2021

deux pistes ont été envisagées. Pour la première, il s'agit de demander, momentanément, l'appui de professionnels à l'extérieur de l'établissement. Pour la seconde, de manière corrélative mais avec un petit décalage dans le temps, il s'agira de renforcer la cellule d'écoute de l'établissement pour pouvoir prendre en compte plus de signalements.

4. Vie de l'établissement

4.1 Actualités UTBM

Monsieur Montavon fait le point sur la situation sanitaire au sein de l'établissement avec 18 cas positifs dont 14 étudiants et étudiantes, 3 personnels de l'établissement et un personnel hébergé (personnel d'une autre structure accueilli dans les locaux de l'UTBM). Il est également recensé au sein de l'établissement 43 cas-contacts, dont 32 étudiants et étudiantes, 7 personnels de l'établissement et 4 personnels hébergés.

Il précise que les mesures sanitaires doivent être maintenues et que des dispositions ont été mise en place. Elles consistent à mettre à l'isolement les personnes positives à la Covid et les personnes cas-contacts et ce, sans distinction entre les personnes vaccinées ou celles qui ne le sont pas.

Monsieur Montavon revient ensuite sur les moments clés depuis le dernier Conseil d'administration.

- ✚ 4 octobre : 2^{ème} prix de l'innovation Air et Espace de l'Aéroclub de France obtenu par une équipe composée d'étudiants et d'enseignants-chercheurs de l'UTBM ;
- ✚ 6-7-8 octobre : journées scientifiques du groupe francophone de densification des matériaux par frittage ;
- ✚ 19 octobre : réouverture de l'épicerie solidaire au sein de l'établissement ;
- ✚ 25 octobre : renouvellement de la convention avec le pôle de formation de l'UIMM ;
- ✚ Du 25 au 28 octobre : 37^{ème} congrès industriel de l'UTBM, en mode hybride ;
- ✚ 5 novembre : lancement de la phase d'évaluation du Haut Conseil à l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ;
- ✚ 8 novembre : réalisation du budget participatif étudiant
- ✚ 12-13-14 novembre : 2^{ème} prix du Hackathon international remporté par l'équipe d'informaticiens SPIDERMOON de l'UTBM ;
- ✚ Du 15 au 10 décembre : Ingénieur manager tour ;
- ✚ Du 16 au 20 novembre : Salon Solutrans à Lyon en association avec l'UTBM ;
- ✚ 16 novembre : Journée internationale organisée par l'UTBM ;
- ✚ 25 novembre : Conférence sur l'hydrogène, CCI ;
- ✚ 27 novembre : Cérémonie de remise de diplômes de l'établissement, pour les promotions 2020 et 2021 ;
- ✚ 29 et 30 novembre : Table ronde et stand au Salon BE 4.0, Mulhouse ;
- ✚ 2 décembre : Conférence et tables rondes entre General Electric et des doctorants CIFRE à l'UTBM ;
- ✚ 6 décembre : dernière phase de relocalisation des activités de la FISE systèmes industriels et de la FISA logistique industrielle du site de Belfort au site de Sevenans ;
- ✚ 7 décembre : restitution des résultats de l'enquête QVT (qualité de vie au travail) à l'ensemble du personnel de l'établissement ;
- ✚ 8 décembre : labélisation du Crunch Lab qui portera le nom de Crunch Factory ;
- ✚ 9 décembre : 2^{ème} place pour l'UTBM au classement général Eduniversal des écoles d'ingénieurs et 5^{ème} meilleure formation d'ingénieur ;

Madame Mirabel Graff revient sur la restitution des résultats de l'enquête QVT et souhaite savoir d'une part, s'il est possible de partager de nouveau cette information, puisque celle-ci n'est plus disponible et d'autre part, si une communication est prévue à l'ensemble de la communauté sur ces résultats.

Compte rendu du conseil d'administration du 15 octobre 2021

Monsieur Montavon lui répond qu'un travail va être fait afin de retraduire les résultats de manière synthétique et de les repartager par la suite, avec l'ensemble de la communauté.

Monsieur Lefebvre félicite la communauté UTBM pour ces mobilisations importantes qui montre la vivacité de l'établissement.

Il indique également aux administrateurs qu'il prévoit un temps de discussion à l'inter-semester qui portera notamment, sur l'organisation d'une visite des nouveaux locaux.

Monsieur Montavon précise qu'il sera proposé prochainement des dates pour un séminaire, ceci afin de partager des éléments autres que les points réglementaires et obligatoires.

4.2 FSDIE

Monsieur Montavon indique que le FSDIE est un fond à repartir suite à un appel à projet dont le financement est sanctuarisé à l'échelle du budget UTBM et qui permet de soutenir les initiatives étudiantes en les cofinçant.

Lors de cette séance, 22 projets sont présentés pour approbation, ce qui permettra de déclencher, ou non, le volet financier et les sommes qui sont allouées aux porteurs de projets.

Il précise que ces projets ont déjà fait l'objet d'une revue par la commission FSDIE, et ont obtenu un avis favorable des membres du CEVU lors de la séance du 2 décembre dernier.

Pour l'ensemble des projets, 22 000 euros ont été attribués sur l'enveloppe de 35 000 euros initialement prévue. Pour rappel, les étudiants ne reçoivent l'aide FSDIE qu'une fois le projet réalisé et sur présentation d'une ou plusieurs factures. Le FSDIE ne peut financer un projet dans sa globalité.

Les administrateurs approuvent à 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes, FSDIE.

4.3 Suivi du portail master

Monsieur Hilaire indique que depuis 2017, le gouvernement a décidé de normaliser le processus de recrutement et de passage de la première année à la deuxième année de master.

Il précise que les masters ouverts, leurs critères de recrutement et leurs capacités d'accueil sont affichés sur Parcoursup (plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur) afin de permettre aux étudiants de s'y inscrire ou de saisir le rectorat en cas de non-acceptation au sein d'un master, ceci de façon à trouver une place dans un master correspondant à leurs compétences.

Il ajoute que l'idée est de mettre fin à un certain nombre d'irrégularités, notamment à l'entrée du master et de garantir un droit de poursuite d'études pour les étudiants ayant validé une licence.

Il indique que les membres du conseil scientifique, lors de la séance du 16 décembre ont émis un avis favorable au suivi du portail master.

Il souligne l'obligation légale émanant du ministère de faire valider ces informations lors de chaque Conseil d'administration de fin d'année.

Les membres du conseil d'administration approuvent à 18 voix pour et une abstention le suivi du portail master

4.4 Projet mastère spécialisé Hydrogène énergie.

Monsieur Roche, porteur du projet est invité à présenter le mastère hydrogène énergie.

Il indique que l'hydrogène est un sujet important, notamment parce qu'il s'inscrit dans la problématique de la décarbonisation des activités face au changement climatique.

Il précise que l'UTBM est un acteur majeur dans ce domaine depuis une vingtaine d'année à travers ses activités de recherche.

L'objectif de ce projet est d'acquérir une expertise, une double compétence ou d'approfondir les connaissances de ce domaine dans un souci d'évolution de carrière et d'apporter des compétences pour pouvoir analyser l'hydrogène.

L'ouverture du mastère est prévue pour la rentrée universitaire 2022/2023.

Le public visé :

- Bac + 5 ou bac + 4 pour une personne ayant une expérience de 3 ans ;
- Personnes en reconversion professionnelle issue de l'industrie ;
- Spécialisation de jeunes diplômés.

La formation :

- Durée de 12 mois ;
- 450 heures d'enseignement (de septembre à mars) ;
- 6 mois de stage ;
- Effectif de 10 à 15 personnes par session ;
- Frais de scolarité de 9,5 k€ (individuel) à 15 k€ (contrat professionnel).

Les moyens mis en œuvre :

- Intervenants provenant de l'UTBM (> 20%) - industriels (>40%) ;
- Locaux – salle F050 + Mutualisation FISE/FISA ;
- Equipements pour TP (pile à combustible, système hybride, électrolyseur, mutualisation des équipements avec les FISE E/ FISA GE...

Il précise que pour ce Mastère, l'auto-financement est visé, et ce grâce aux recettes des frais d'inscription. Il y a également des demandes de subventions en cours auprès de la région BFC et Grand Belfort.

Il informe les administrateurs que le projet a été validé par le bureau de Pôle E&I en date du 18 novembre 2021, qu'il a reçu un avis favorable du Conseil scientifique, ainsi que du Conseil des études et de la vie universitaire et doit obtenir l'approbation du Conseil d'administration, avant de pouvoir recevoir l'accréditation par la CGE.

Monsieur Joyaux de General Electric souhaite savoir s'il est envisageable d'inscrire certains de leurs ingénieurs, à certains modules et non pas à la totalité du mastère.

Monsieur Roche l'informe qu'il est envisageable de diviser le mastère en différents diplômes d'université et qu'une réflexion à ce sujet est en cours.

Madame Kroichvili souhaite savoir comment l'équilibre financier de l'opération peut-il être assuré sachant qu'il n'est pas possible de promouvoir le mastère tant que l'accréditation CGE n'a pas été obtenue.

Compte rendu du conseil d'administration du 15 octobre 2021

Monsieur Roche l'informe qu'il a déjà connaissance du calendrier de la CGE et qu'il est possible de faire une accréditation courant février, ce qui permettra de lancer une communication par la suite. Il précise qu'en parallèle une réflexion sur la stratégie de communication est en cours.

Monsieur Klein pense qu'un accompagnement doit être fait auprès des entreprises qui vont utiliser le stockage d'hydrogène, notamment au travers d'enseignement portant sur la veille réglementaire et l'évolution de la réglementation dans ce domaine.

Monsieur Roche lui répond qu'il s'agit d'un point important qui est effectivement prévu dans un des modules.

Monsieur Laghrouche revient sur la partie mutualisation des moyens avec les FISE, et souhaite savoir si cela a été discuté avec les responsables de FISE et si ce mastère va s'adosser aux UV qui traitent déjà de l'hydrogène.

Monsieur Roche lui indique que des discussions ont eu lieu avec les responsables de FISE notamment au travers du pôle. Il précise que ce mastère ne sera pas calé sur le calendrier des FISE, ce qui va permettre d'avoir la flexibilité d'intégrer les 40% d'intervenants industriels.

Monsieur Laghrouche précise que les enseignants de l'UTBM sont déjà au maximum de leur charge et se demande comment pourront-ils assurer les 60% restants.

Monsieur Roche précise que les 200 heures d'enseignement qui reviennent aux enseignants de l'établissement vont être réparties sur 20 ou 30 enseignants, ce qui permet d'avoir un enseignement proche de leurs activités de recherche.

Monsieur El Kedim s'étonne qu'il ne soit pas prévu de module sur les matériaux, notamment sur l'électrochimie, puisqu'il s'agit de la base.

Monsieur Roche l'informe que ce mastère n'est pas une formation de base, puisque les profils recherchés sont des Bac + 6, et précise toutefois que cela va être traité dans différents modules et divisé suivant les sujets traités.

Les administrateurs approuvent à 14 voix pour, 3 contre et 2 abstentions le projet mastère spécialisé Hydrogène énergie.

5. Partenariat

5.1 Projet FEDER QVaDOM

Monsieur Montavon indique que la délibération proposée sur ce projet permet de déclencher une demande et bénéficier à terme des fonds européens, dit FEDER.

Il précise que ce projet est porté en partenariat, à la fois par l'UTBM, par des équipes au niveau du CHU (centre hospitalier universitaire), avec l'UFC et avec la société ISYCARE Technology qui est une *spin off* d'activités de recherche conduite au sein de l'UTBM.

Il ajoute que ce projet a pour objectif de créer une plateforme de télésurveillance et de suivi prédictif pour des patients du service oncologie du CHU de Besançon. Il précise que la partie médicale incombe aux équipes du CHU et que la partie plateforme logicielle incombe aux équipes de l'UTBM pour modéliser des comportements prédictifs au travers d'une intelligence artificielle et à partir des données collectées, ceci pour pouvoir lancer un certain nombre d'alertes, notamment auprès des patients, mais aussi auprès des équipes médicales en avance de phase.

Compte rendu du conseil d'administration du 15 octobre 2021

Pour finir, il indique que le financement FEDER est de 179 000 euros et que l'autofinancement de l'UTBM est pratiquement de 177 000 euros, ce qui correspond à de la valorisation des masses salariales.

Les administrateurs approuvent à 17 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions le projet FEDER QVaDOM.

5.2 Approbation des conventions signées depuis le 25 juin 2021

Monsieur Montavon précise qu'il est toujours demandé aux administrateurs de l'établissement de prendre connaissance de l'ensemble des conventions de tout type qui amènent ou pas à des flux financiers entrants ou sortants.

Il ajoute que cette fin d'année a été particulièrement intense et que l'ensemble des conventions soumises à approbation représente 970 117 euros de recettes et 39 878 euros de dépenses.

Monsieur Mutuel remercie le travail de clarification qui a été fait afin de distinguer les conventions qui entraînent des recettes ou des dépenses, comme il avait été demandé lors du précédent Conseil d'administration.

Les conventions signées par le Directeur de l'UTBM depuis la dernière séance sont approuvées à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

6. Questions diverses

Madame Mirabel-Graff souhaite savoir si des retours ont été faits à propos de l'accord de méthode concernant le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Madame Bertrand lui répond que le processus sera lancé à la rentrée, une fois que les nouveaux membres du conseil d'administration seront nommés.

Monsieur Lefebvre remercie l'assemblée et lève la séance à 12h07.